

Vœux du président de l'UCP.

Je profite de ce premier numéro d'UCP Flash en 2008 pour vous présenter, chères lectrices et chers lecteurs, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle vous apportera, ainsi qu'à vos proches, joies, bonheurs et satisfactions, sans oublier bien sûr la santé.

L'année 2007 aura été, sur le plan syndical, dense et mouvementée, s'ouvrant sur la polémique concernant le remplacement des FUP par l'UAE et s'achevant sur la discussion animée relative au rachat de quelques JRTT qui s'est finalement soldée, de manière inattendue, par la généralisation de l'allocation prévoyance santé (APS) à tous les agents. Bien d'autres dossiers auront été traités : le plus important, au regard du nombre d'agents concernés, est sans conteste la réforme de la catégorie C, mais aussi des réformes statutaires dans plusieurs corps d'encadrement, les premières CAP fondées sur les taux promus/promouvables, la mise en place du nouveau compte épargne temps, etc. 2008 sera une année électorale et donc particulière. Inévitablement, la période de campagne puis la mise en place du nouvel exécutif municipal conduira à une parenthèse dans le dialogue social, que nous espérons la plus courte possible. Dans l'attente de découvrir nos nouveaux interlocuteurs, je tiens à rendre hommage à François DAGNAUD, adjoint au Maire chargé des personnels, dont la présence et l'engagement auront marqué les relations sociales durant les sept années de la mandature : si les sujets de discorde n'ont pas manqué, les discussions se sont toujours déroulées dans un climat d'écoute et de respect mutuel. Souhaitons simplement que cet état d'esprit positif perdure. Nous aurons bien évidemment à cœur de convaincre la nouvelle équipe, et tout particulièrement le Maire de Paris, de la nécessité d'enrichir encore le dialogue social et de permettre aux syndicats d'assumer un rôle de partenaire à part entière. Nous ne manquerons pas non plus de rappeler combien les agents de la Ville ont contribué par leurs efforts quotidiens au bilan de la mandature qui s'achève.

Après l'échéance politique viendront les élections professionnelles en fin d'année, qui seront pour vous l'occasion de désigner vos représentants au sein des CAP et indirectement dans toutes les instances paritaires. Il s'agit bien entendu d'un moment très important pour les organisations syndicales, mais avant tout pour les agents eux-mêmes, et nous aurons l'occasion d'y revenir régulièrement dans les prochains mois.

De plus, nous serons confrontés aux évolutions nationales, en particulier la remise en question annoncée de la réduction du temps de travail, l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite, les évolutions statutaires. Nous veillerons à ce que la transposition de ces évolutions à l'échelle de la Ville se fasse dans le respect des intérêts de chacune et de chacun d'entre vous.

Enfin, l'UCP, à travers l'ensemble de ses composantes, poursuivra son action quotidienne au service de tous les personnels.

Vaste programme, donc, mais vous pouvez compter sur notre engagement, notre enthousiasme et notre détermination qui nous permettront, j'en formule le vœu, de continuer à bénéficier de votre confiance et de votre soutien.

Yves BORST

Indemnité de fin de grade.

Le décret du 30 juin 2006 a institué, pour les années 2006 à 2008 inclus, une bonification indemnitaire pour les agents des catégories A et B dont l'indice terminal est inférieur à 985, qui ont atteint depuis plus de 5 ans le dernier échelon du grade terminal de leur corps. Cette mesure a été étendue, par décret 2007-1731 du 7 décembre 2007 (JO du 9 décembre 2007) à ces mêmes catégories d'agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade (et non plus uniquement du grade terminal).

Le versement de cette somme étant dû à l'agent sans que l'assemblée locale n'ait besoin de délibérer, nous attendons son application rapide par l'administration parisienne.

Conférences sur la fonction publique – (2).

UCP Flash n° 426 vous a annoncé les différents thèmes des conférences sur la fonction publique.

Aujourd'hui nous abordons de celui concernant les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique. Des divers débats et discours, il ressort que les principes de modernisation et d'innovation dans la gestion des politiques publiques sont au cœur des réformes envisagées.

Lors de son intervention à l'École supérieure de l'éducation nationale à Poitiers, le 23 novembre dernier, André SANTINI, Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, a souligné les grands axes de réflexions qui président aux conférences sur la fonction publique. Cela concerne le recrutement, pour lequel un système plus souple et des modalités de sélection tournées vers les aptitudes professionnelles sont souhaités, la notion de mérite, d'implication, d'expérience et de résultats individuels ou collectifs dans la modulation de la rémunération, la formation professionnelle tout au long de la vie déjà initiée par le décret du 16 octobre 2007 qui a créé le droit individuel à la Formation, et le développement de la mobilité au sein des secteurs publics.

L'ensemble de ces axes de réflexion sont corollaires d'une fonction publique nouvelle, modernisée et simplifiée, dans laquelle l'avis des usagers serait mieux pris en compte.

Lors de son discours du 4 décembre au IXe forum international de la gestion publique, Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, a précisé les quatre grands chantiers interministériels lancés dans le cadre de la réforme de la gestion des politiques publiques :

- la gestion des ressources humaines
- l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat
- les relations entre l'Etat et les collectivités locales
- la simplification des procédures internes

Considéré par le Ministre comme le plus déterminant de ces quatre chantiers, celui de la gestion des ressources humaines induit la rénovation et la professionnalisation des réseaux RH avec les notions associées de management, d'objectifs, de mobilités, de performance pour lesquelles, notamment, les entretiens d'évaluation se substitueront à la traditionnelle notation des fonctionnaires.

A ce propos, face à un intervenant d'une collectivité territoriale qui pratique déjà les entretiens individuels d'évaluation, le Secrétaire d'Etat a bien précisé que « l'évaluation n'est pas à ce jour, ouverte aux collectivités territoriales », le décret ne concernant que la fonction publique de l'Etat. Si l'extension de ce texte aux collectivités territoriales a bien été demandée par le secrétaire d'Etat à la fonction publique, celle-ci a été refusée, et les collectivités qui ont anticipé sur la loi n'en restent pas moins susceptibles de se voir opposer ce grief devant le tribunal administratif par un agent qui s'estimerait lésé par ce procédé.

Ces conférences, aujourd'hui tenues au niveau national, ne manqueront pas d'avoir d'importantes répercussions sur l'ensemble des fonctions publiques, qu'il est encore difficile de mesurer précisément.

La semaine prochaine nous vous informerons sur les conférences sur le dialogue social et les parcours professionnels dont la réunion de synthèse s'est tenue le 14 décembre.

Concours et examens.

Candidats reçus au concours interne d'attaché des administrations parisiennes :

Joffrey BARBAGALLO (CASVP), Stéphanie DUCOS, Paul HENRY (DRH), Odile BOUDAILLE (CASVP), Eric GRUSSE DAGNEAUX (DLH), Julien DELHÖRBE (DASCO), Vincent PERROT (DDATC), Vincent JEANNE, Sylvain BONNET, Marie-Hélène SAVY (DJS).

Candidat reçu à l'examen oral d'attaché des administrations parisiennes :

Jérôme BIENFAIT.

A toutes et à tous l'UCP adresse ses sincères félicitations.

Rectificatif : Candidats reçus à l'examen de secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle du CASVP) :

Une erreur dans la liste qui nous a été communiquée nous a fait indiquer dans UCP Flash n° 427, parmi les candidats reçus, Marie-Odile MAHE. Il convenait de lire Martine MAHE.

Avec toutes nos excuses aux intéressées pour cette erreur indépendante de notre volonté.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---